

Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



N° 1

Janvier 2016

Équipements en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées Faible densité ne rime pas toujours avec faible accessibilité

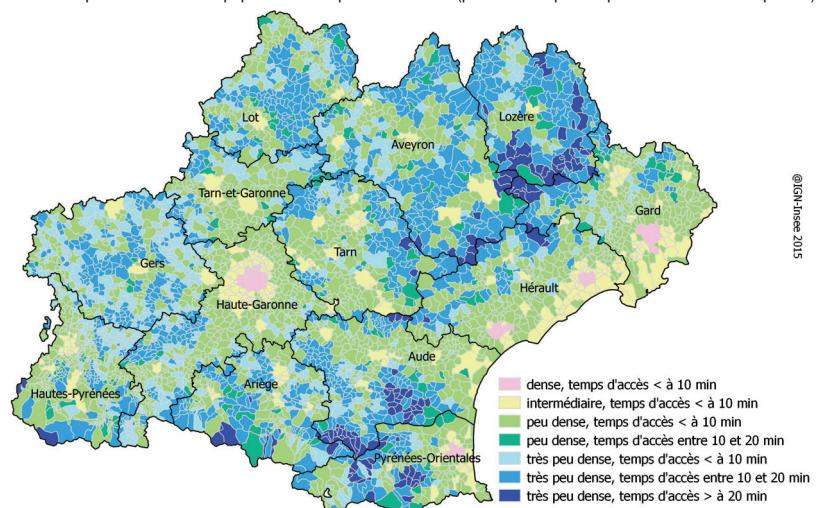
Dans la grande région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, la moitié des habitants accèdent en moins de 4 minutes en voiture aux équipements et services les plus courants. La grande majorité des habitants sont même à moins de 10 minutes. Cette accessibilité se détériore au fur et à mesure que l'on s'éloigne des zones les plus densément peuplées. C'est notamment le cas des habitants des zones montagneuses du Massif central et des Pyrénées. Néanmoins, certaines communes très peu denses ont des temps d'accès relativement courts : c'est le cas dans des territoires peu peuplés et non montagneux (Gers, Quercy). Les logiques de répartition des équipements diffèrent également d'un territoire à l'autre, allant d'une certaine polarisation des services à une dispersion plus grande, en lien souvent avec des systèmes urbains différents.

Séverine Pujol, en collaboration avec Jean-Claude Gidrol, Insee

Cela n'échappe à personne : aller acheter son journal ou se rendre à son auto-école est plus rapide quand on habite dans le centre de Montauban que dans une petite commune cévenole. L'accessibilité à un équipement est liée à la densité de l'offre, elle-même dépendante de la densité de la population à desservir. Les politiques publiques doivent en tenir compte pour assurer l'égalité de tous les citoyens sur le territoire. Ainsi, connaître la répartition de la population est essentiel à tout décideur politique en charge de l'aménagement du territoire. Pour mesurer l'accessibilité, plusieurs indicateurs complémentaires sont à prendre en compte. Le temps d'accès permet de déterminer l'éloignement des habitants de chaque territoire aux équipements et services. La diversité des équipements

1 Une moindre accessibilité aux équipements dans les zones de relief

Densité et temps d'accès aux équipements du panier courant (parcours le plus rapide aux heures de pointe)



est également un élément important, car elle traduit les choix possibles d'une population sur un périmètre donné. De plus, le nombre d'équipements ou de services présents au regard d'une population à servir rend compte de la disponibilité ou de l'éventuelle saturation de l'équipement ou du service, comme par exemple le délai d'attente pour un rendez-vous chez le médecin. Au-delà du service rendu aux habitants, rendre les territoires accessibles est un atout pour leur développement et leur attractivité.

Avec une densité de 76,1 habitants au km², la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (LRMP) occupe la 9^e place par rang décroissant parmi les 13 régions de France métropolitaine. Sa densité est inférieure à celle de l'ensemble de la métropole (115,2 habitants au km²). Cependant la grille de densité de population met en lumière des disparités spatiales (*méthodologie*). Le territoire se répartit en fonction du degré de concentration de la population en s'affranchissant des zonages administratifs. Quatre niveaux de densité sont définis : les zones denses, les zones intermédiaires, toutes deux définissant les mailles urbaines, les zones peu denses et les zones très peu denses.

Densité et facilité d'accès sont très liées

Dans l'ensemble de la région LRMP, la moitié de la population a accès à un ensemble d'équipements et de services de la vie quotidienne en moins de 4 minutes en voiture (soit un temps médian de 3,6 minutes) et 94 % des habitants y ont accès en moins de 10 minutes.

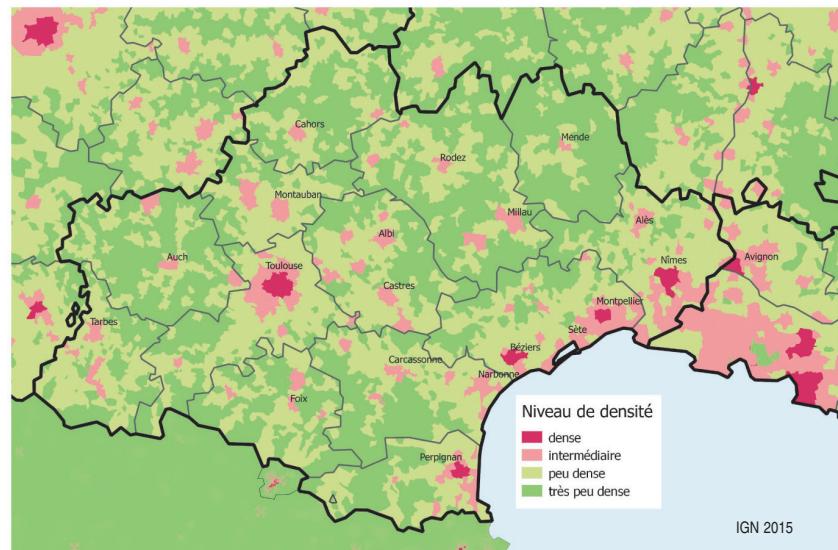
Le temps d'accès médian est similaire dans les zones denses (3,6 minutes) et dans les zones de densité intermédiaire (3,0 minutes). Les habitants disposent de la très grande majorité des équipements courants dans leur commune de résidence ou dans une commune accessible en peu de temps. Dans ces zones, pour l'essentiel constituées des principales villes, d'une partie de leurs banlieues et parfois de leur espace périurbain proche, l'ensemble de la population réside à moins de 10 minutes de ces services et équipements (*figure 1*). Dans les zones peu denses, le temps d'accès augmente légèrement : la moitié de la population est à moins de 5,1 minutes des principaux équipements et services. Les habitants sont cependant majoritairement proches des équipements. Seule une minorité de la population (4 % des habitants) accède en plus de 10 minutes au panier d'équipements courants. Dans la nouvelle région, l'éloignement est lié en grande partie au relief. Parmi les communes peu denses où ces temps d'accès sont supérieurs à 10 minutes, la plupart sont situées dans les Pyrénées ou le Massif central, espaces peu peuplés, ce qui explique la faible proportion de la population concernée.

Près de la moitié du territoire en zone très peu dense

Dans la nouvelle région LRMP, près de la moitié (47 %) de la superficie est classée en zone très peu dense. C'est beaucoup : il s'agit de la 3^e région de France métropolitaine, après la Corse et la Bourgogne-Franche-Comté, où la part du territoire très peu dense est la plus élevée. En ajoutant le niveau peu dense, c'est 91 % du territoire de la grande région qui est couvert. Ce niveau, médian parmi les autres régions, est similaire à celui de l'ensemble de la France métropolitaine.

Une région peu dense

Repartition du territoire de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées selon la grille de densité



Source : Insee

Au sein de la région, il existe de très fortes disparités. Certains territoires sont particulièrement peu densément peuplés. Ainsi, 79 % de la superficie du département de la Lozère est classée en zone très peu dense, 65 % de celle du Gers et 60 % de celle de l'Aveyron. À l'inverse, cette catégorie est nettement moins représentée dans les trois départements les plus peuplés de la nouvelle région : 31 % du territoire de la Haute-Garonne est très peu dense, 28 % de celui de l'Hérault et 25 % de celui du Gard. Une part si importante peut néanmoins surprendre dans ces départements densément peuplés, mais elle s'explique par de vastes zones situées en montagne, voire en haute montagne pour la Haute-Garonne.

À peine 1 % du territoire de LRMP est dense. Il s'agit des principales villes : Toulouse, Montpellier, Nîmes, Perpignan, Béziers et d'une dizaine de communes qui les jouxtent. La périphérie de ces villes, banlieues ou proches couronnes périurbaines, ainsi que certaines unités urbaines importantes de la région sont de densité intermédiaire. Elles représentent 8 % de la superficie régionale : on retrouve ainsi dans cette catégorie Alès, Sète, Tarbes, Montauban, Albi...

La population de la nouvelle région est concentrée dans les zones denses : 19 % des habitants y résident. Cette concentration est cependant moindre que sur l'ensemble de la métropole et de la province, où respectivement 34 % et 23 % des habitants vivent dans des zones denses qui représentent aussi 1 % du territoire.

La Haute-Garonne est le département de LRMP où la part de la population vivant en zone dense est la plus forte (43 %), suivie de l'Hérault (31 %) en raison du poids des deux plus grandes villes de la nouvelle région. Inversement, plus de 40 % des habitants de la Lozère et du Gers vivent dans des zones très peu denses. Au niveau régional, cette part est de 10 %. Il s'agit de la 5^e proportion la plus élevée de France métropolitaine, juste derrière Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (12 %).

Dans les zones très peu denses, les temps d'accès deviennent plus importants : la moitié de la population met un peu plus de 10 minutes pour accéder au panier d'équipements courants (*définitions*). L'éloignement des pôles de services que constituent les villes et les bourgs en milieu rural, combiné au relief et à une moindre desserte routière sont des facteurs d'isolement.

Pour les deux tiers des communes des zones très peu denses, les habitants se trouvent à plus de 10 minutes du panier d'équipements courants. Parmi elles, certaines sont particulièrement éloignées : il faut à leurs habitants plus de 20 minutes pour accéder aux services et équipements courants. Ces communes se situent dans les Corbières, dans les

Pyrénées catalanes, entre Prades et Font-Romeu, dans le sud du parc naturel régional des Grands Causses et dans les Cévennes. Le relief montagneux explique en partie l'importance des temps d'accès. Il peut rendre difficile d'accès des communes voisines géographiquement.

Le département de l'Aude présente ainsi de fortes disparités. Sa partie nord, en dehors de la Montagne Noire, est peu dense mais les habitants sont proches des services, bénéficiant à la fois de la présence des villes comme Carcassonne ou Castelnau-d'Orbieu et d'un relief favorable aux déplacements, tandis que sa partie sud, constituée des Corbières, est encore moins densément peuplée et beaucoup plus isolée.

Méthodologie

La typologie européenne « Degré d'urbanisation »

Cette classification, conçue à la demande de la Commission européenne, permet de proposer une nouvelle partition du territoire et vient compléter les approches classiques de l'urbain et du rural. Elle est basée uniquement sur des critères morphologiques définis de manière homogène pour tous les pays européens : la densité de population, observée à un niveau infracommunal, et des seuils de population. Cette typologie est traduite en France par la **grille de densité**, qui permet de répartir l'ensemble des communes en quatre catégories : « densément peuplées », « de densité intermédiaire », « peu denses » et « très peu denses ».

Le territoire est d'abord découpé en carreaux de 1 km de côté. Les carreaux ayant une densité d'au moins 300 habitants par km² sont agrégés entre eux et les ensembles ainsi construits d'au moins 5 000 habitants constituent des mailles urbaines, les autres étant considérées comme des zones peu denses.

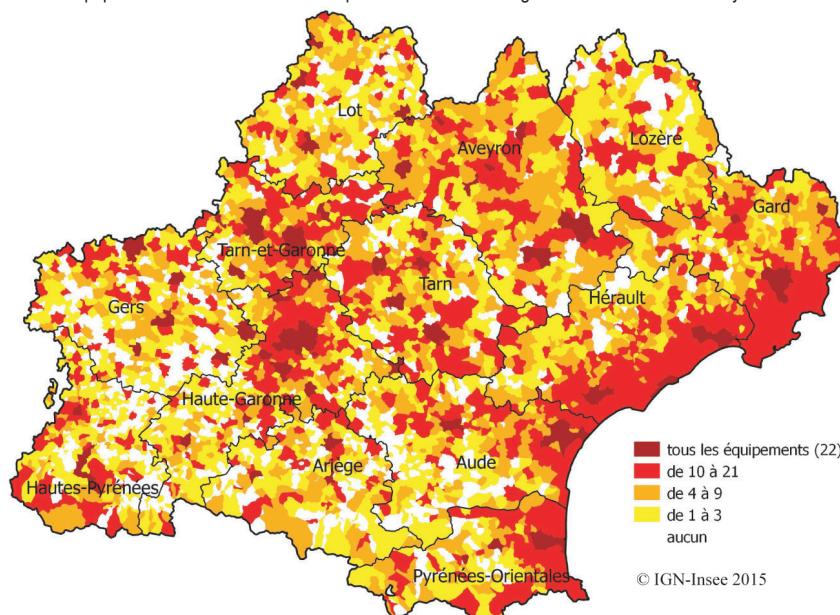
Parmi les mailles urbaines sont ensuite définies des zones denses (carreaux dont la densité est d'au moins 1 500 habitants au km² et ensembles continus d'au moins 50 000 habitants). Les autres mailles urbaines sont qualifiées de zones à densité intermédiaire.

En France, 90 % du territoire étant classé peu dense, un quatrième niveau a été créé pour distinguer les zones très peu denses des zones peu denses. Ces dernières sont définies de la même manière à partir de carreaux d'au moins 25 habitants au km² constituant des ensembles continus d'au moins 300 habitants. Les autres zones sont considérées comme très peu denses.

Une commune est ensuite qualifiée en fonction de la part cumulée décroissante de sa superficie classée dans chacune des catégories, en partant de la plus dense. Par exemple, si le territoire d'une commune se compose de 12 % en zone dense, de 41 % en intermédiaire, de 42 % en peu dense et de 5 % en très peu dense, la commune sera qualifiée de commune de densité intermédiaire car la moitié de la superficie est atteinte en ajoutant la catégorie intermédiaire ($12\% + 41\% = 53\% > 50\%$).

2 Des équipements concentrés dans les zones denses et touristiques

Nombre d'équipements courants différents* par commune en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



* : une commune qui a deux boulangeries et une école élémentaire dispose de deux équipements différents
Source : Insee, BPE 2013

Une proximité satisfaisante dans des zones néanmoins peu denses

Même si, de manière générale, les temps d'accès ont tendance à s'allonger au fur et à mesure que la densité de population diminue, cette corrélation n'est pas toujours vérifiée. Des zones peu denses, voire très peu denses, sont favorisées en matière d'accès aux services, comme dans le Gers. Dans ce département très peu densément peuplé, un tiers de la population vit dans des zones très peu denses. Pourtant, à peine 15 % de ses habitants résident dans des communes où le temps d'accès dépasse les 10 minutes, sans pour autant être très long (moins de 20 minutes). La présence de nombreux bourgs bien équipés et bien répartis sur le territoire

et l'absence d'un relief contraignant pour la desserte routière expliquent cette accessibilité rapide pour la très grande majorité des habitants.

En Aveyron, le Lévézou, zone également très peu dense, présente des temps d'accès aux équipements relativement faibles, notamment sur son versant nord-ouest : la proximité de Rodez et de sa couronne périurbaine, zones bien équipées et faciles d'accès, explique ce constat.

Dans le Tarn-et-Garonne, 57 % de la population vit dans des communes peu denses. Pourtant seuls 6 % de ses habitants mettent plus de 10 minutes pour accéder au panier d'équipements courants. Dans ce département peu étendu, l'armature urbaine solide, avec des pôles importants comme

Montauban et Castelsarrasin-Moissac, occupe une position centrale et l'absence de reliefs contribue à une relative proximité bénéficiant à la plus grande partie du territoire.

Des territoires peu denses bien équipés

Dans l'ensemble de la région LRMP, la population dispose de 39,4 équipements courants pour 10 000 habitants. Le taux d'équipement est inversement proportionnel à la densité du territoire. Ainsi, dans les zones denses, il y a moins de 3 équipements pour 10 000 habitants, contre 23 dans les zones de densité intermédiaire, près de 70 dans les zones peu denses et 82 dans les zones très peu denses. Ce paradoxe apparent pourrait laisser croire que les zones les plus rurales sont mieux équipées. La réalité est plus complexe et la prise en compte du temps d'accès permet justement de mesurer de manière plus complète l'accessibilité. Un équipement ne peut en effet couvrir une superficie trop vaste, afin que la plupart des habitants ne soient pas trop éloignés des services. Dans les territoires peu denses, si les taux d'équipement sont plus élevés, chaque équipement couvre néanmoins les besoins d'un nombre plus restreint d'habitants. La Lozère bénéficie ainsi d'un taux d'équipement bien supérieur à celui de la Haute-Garonne : 86,7 contre 24,8 équipements pour 10 000 habitants. En revanche, pour les zones plus denses, le moindre taux d'équipement soulève des questions en matière d'accessibilité, non pas en temps d'accès mais au travers de la fréquentation des équipements, la saturation entraînant des délais d'attente parfois longs. Cette analyse ne prend cependant pas en compte la taille ou la capacité d'accueil de certains équipements et ne permet pas de nuancer le constat.

Définitions

Le panier d'équipements et de services courants

Il contient 22 services et équipements : banque, école de conduite, salon de coiffure, restaurant, poste de police ou de gendarmerie, bureau de poste, supermarché, boulangerie, librairie-papeterie-journaux, station-service, épicerie-supérette, collège, école maternelle, école élémentaire, médecin généraliste, chirurgien-dentiste, infirmier, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, service d'aide aux personnes âgées, garde d'enfants d'âge préscolaire, salle ou terrain multisports.

Ces équipements et services ont été retenus en fonction de leur proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. Ils sont issus de la Base permanente des équipements (BPE), qui présente trois gammes selon le niveau de service rendu. De nombreux équipements de la gamme de proximité et certains de la gamme intermédiaire ont ainsi été retenus pour définir ce panier d'équipements courants. Ce panier a été conçu conjointement par l'Insee, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Temps d'accès

Pour chaque commune, on calcule la moyenne des temps d'accès à chacun des équipements du panier. Ces temps d'accès sont calculés de manière théorique à partir du distancier Métric (Insee) et représentent des temps de parcours par la route (parcours aller simple le plus rapide aux heures de pointe) entre les chefs-lieux de deux communes ou entre carreaux pour des trajets au sein d'une commune.

Le temps médian d'accès à un panier d'équipements partage la population en deux parties égales : s'il est de 5 minutes par exemple, cela signifie que la moitié des habitants mettent plus de (ou moins de) 5 minutes pour se rendre à un équipement, qu'il soit dans la commune ou pas. Calculé sur un territoire supracommunal, il représente la médiane des temps d'accès communaux de ce territoire (pondérée par la population de chaque commune).

Une diversité d'équipements liée à la densité des territoires

Plus les territoires sont denses, plus les services et équipements proposés sont variés, à l'inverse des territoires peu denses. Presque toutes les communes densément peuplées disposent de l'ensemble des équipements les plus courants. La majorité des zones de densité intermédiaire disposent aussi d'une palette variée de services : 38 % de ces communes ont au moins 20 équipements sur les 22 constituant le panier courant et près des deux tiers en ont au moins 15. Dans les zones peu denses, la variété des équipements dans les communes diminue : seules 2 % disposent d'au moins 20 équipements. Dans ce type de territoire, 70 % des communes ont moins de 10 équipements différents et la majorité des communes situées en zone très peu dense ont très peu d'équipements courants, voire aucun. Dans ces territoires, les communes les mieux loties ont une quinzaine de services ou équipements différents

au maximum. Les deux tiers des communes ont au plus un seul type d'équipement, près de la moitié n'en a même aucun.

Hormis en Lozère, dans chaque département de la région, plusieurs communes possèdent tous les équipements courants. Cependant, la répartition des types d'équipements diffère selon les départements (*figure 2*). Dans certains, comme les Hautes-Pyrénées, l'Ariège ou le Gers, le territoire s'organise autour de communes bien équipées. En contrepartie de cette logique de polarisation des services, une part importante de communes ayant une densité de population très faible n'a aucun équipement du panier courant. Dans les Hautes-Pyrénées, 63 % des communes très peu denses sont dans ce cas et 82 % ont au plus un équipement courant. Dans le Gers et l'Ariège, la moitié des communes très peu denses sont dépourvues de l'ensemble des équipements les plus courants et les trois quarts n'en ont pas plus d'un.

En revanche, dans d'autres départements, la répartition territoriale des équipements

est plus équilibrée, en lien avec des structures urbaines différentes. Aux côtés de pôles bien équipés, la grande majorité des communes peu voire très peu denses disposent d'au moins quelques types d'équipements. Celles qui n'en ont aucun sont peu nombreuses. Ainsi, dans l'Aveyron, seules 16 % des communes très peu denses ne disposent d'aucun élément du panier courant et un quart ont au moins cinq types d'équipements différents. Même constat dans le Gard et les Pyrénées-Orientales : respectivement 27 % et 31 % des communes très peu denses sont dépourvues d'équipements considérés comme courants.

Au-delà de la densité du territoire, d'autres spécificités influent sur la variété des services proposés. Le caractère touristique en est un. Ainsi, toutes les communes du littoral méditerranéen disposent d'au moins la moitié des équipements du panier courant, même s'ils ne sont pas ouverts toute l'année. Le constat est le même dans certaines communes du massif pyrénéen dotées de stations de sports d'hiver. ■

Insee Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse Cedex 4

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier
Rédactrice en chef :
Michèle Even
ISSN : en cours

© Insee 2016

Pour en savoir plus

- « L'accès aux services, une question de densité de territoires », *Insee Première* n° 1579, janvier 2016
- « Les disparités territoriales à travers 127 bassins de vie », *6Pages Insee Midi-Pyrénées* n° 146, décembre 2012
- « 88 bassins de vie pour rendre compte de l'accès aux services des Languedociens », *Repères Chiffres* n° 8 Insee Languedoc-Roussillon, décembre 2012

Crédit photos : Airbus SAS, Insee